

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

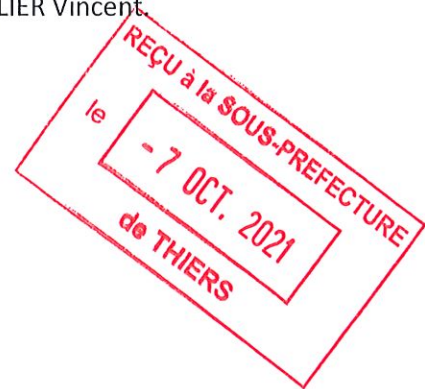
-oo0oo-

L'an Deux Mille Vingt Un le 05 octobre à Dix-Huit Heures, le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle des Fêtes à Orléat sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr

Date de convocation : 09/09/2021



Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 12
votants : 14

PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C,
MMS BARGOIN J, BLANCHOZ P, BRIVARY J.F,
MMS DUROHANY D, DURUPT S., GARMIS F.,
MMS MAURIN D, MAZELIER V, ORCIERE T., ROUVIDANT J.L.

ABSENTS : MMS DERBIAS J.L, GIRARD J.B,

POUVOIRS : MME TARTRY-LAVEST A. à M. GARMIS F.
M. MECKER A. à M. DURUPT S.

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020

M. le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

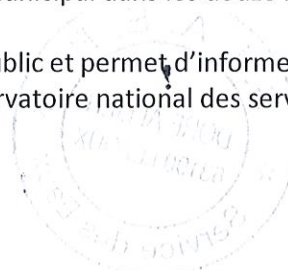
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :



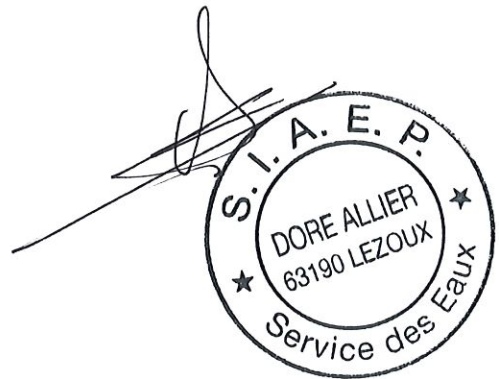
1305 130 50 .../...

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

ADOPTÉ le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme.
Le Président,

Vincent MAZELIER



Le Président,
Vincent MAZELIER

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :

07 OCT. 2021

Publié le :

07 OCT. 2021

.../...